

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 08/10/98
N° DE DEPOT : 15709
R.C.S. LYON : 395 258 650
N° DE GESTION: 94 B 01803

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
2V

C CIAL CONTINEMT
69120 VAULX EN VELIN

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

"2 V"
SARL au capital de 50.000 F.
Siège social : Centre Commercial de CONTINENT
69120 VAULX EN VELIN
RCS de LYON B 395 258 650

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 13 SEPTEMBRE 1996

Le 13 septembre 1996, à 18 heures,

Au siège social, les membres de la SOCIETE "2 V",

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance s'est ouverte sous la Présidence de Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX, gérante.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement 115 parts,

Le Président constate que sont présents à la réunion :

- Monsieur Alain CHAGNEUX, propriétaire de	115 parts
- Monsieur Patrick SAPHAR, propriétaire de	115 parts
- Madame Corine SAPHAR, propriétaire de	115 parts
- Monsieur Michel VOGEL, propriétaires de	20 parts
- Monsieur Rémy VERMOREL, propriétaire de	20 parts.
- TOTAL DES PARTS REPRESENTEES	500 PARTS

En cet état et attendu l'unanimité réunie, le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer sans avoir à vérifier les conditions de sa convocation.

Puis, il rappelle que l'Ordre du Jour de la présente Assemblée est le suivant :

- démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

SP
SC

PC

AC
W
MV

- questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Gérant,

- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux associés non gérants, plus de 15 jours avant la date de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, prend acte de la démission de Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX de ses fonctions de gérant à compter du 1er octobre 1996 et désigne en remplacement, à compter du 1er octobre 1996, Monsieur Patrick SAPHAR, gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

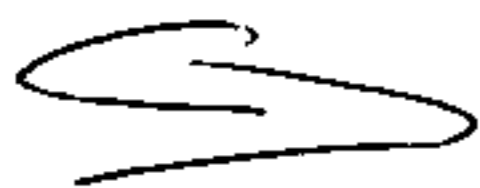
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Monsieur A.CHAGNEUX



Monsieur R.VERMOREL



Madame C.SAPHAR



Monsieur P.SAPHAR



Madame M.CHAGNEUX



Monsieur M.VOGEL



"2 V"
SARL au capital de 50.000 F.
Siège social : Centre Commercial de CONTINENT
69120 VAULX EN VELIN
RCS de LYON B 395 258 650

RAPPORT DE LA GERANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons réuni en Assemblée Générale afin que vous puissiez vous prononcer sur ma démission et la désignation d'un nouveau gérant.

Actuellement, je dois non seulement assumer la fonction de gérant de la SARL 2V mais je dois également assurer d'autres activités.

Il devient de plus en plus difficile de cumuler ces activités.

En conséquence, je souhaite donc démissionner de mes fonctions de gérant.

Cette démission pourra être effective à compter du 1er octobre 1996.

Pour pourvoir à mon remplacement, je propose que Monsieur Patrick SAPHAR soit désigné en qualité de gérant à compter du 1er octobre 1996.

Il semble réunir les qualités nécessaires pour assumer une telle fonction.

Il est d'ailleurs déjà fortement impliqué dans la vie de notre société qu'il connaît bien.

J'espère que les résolutions soumises au vote entraîneront votre approbation.

LE GERANT

